COMMUNIQUE AUTONOME

CAP PATS et SPP catégorie C

Mardi 14 novembre, se tenaient les CAP PATS catégorie A, B & C et SPP catégorie C.

CAP PATS catégorie C

- ✓ **Avis sur l'avancement au grade d'agent de maitrise**

24 agents promouvables pour 5 propositions d'avancement.
Le SA SPP PATS 83 expose le souhait de voir plus d'agents proposés à l'avancement.
Statutairement, un agent titulaire de l'examen professionnel est validé par l'avancement de deux agents ayant les critères de technicité.
Le SA 83 lors des réunions de préparation a demandé la possibilité de faire nommer d'autres agents dans le cadre de l'ancienneté (critère non pris en compte jusqu'à ce jour).
L'administration nous a entendu et propose deux agents supplémentaires à l'ancienneté. Nous demandons que cela se pérennise.

Le représentant Autonome, seul appelé à voter dans le cadre du groupe hiérarchique supérieur a donné un **avis favorable** sur l'avancement au grade d'agent de maitrise.

- ✓ **Avis sur une demande directe d'intégration dans la filière administrative**

La CAP a émis un **avis favorable**.

- ✓ **Avis sur le renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles**

La CAP a émis un **avis favorable**.

SYNDICAT AUTONOME SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

- ✓ **Avis sur la réintégration suite à une disponibilité pour convenances personnelles**
  La CAP a émis un **avis favorable**.

Félicitations aux agents inscrits sur les tableaux d'avancement.
Pour toute question d'ordre individuel ou des précisions sur cette séance, n'hésitez pas à contacter nos représentants PATS.

CAP SPP catégorie C

Tout d'abord, nous avons émis un **avis favorable** sur la proposition de détachement de nos 5 collègues du CRAU vers la filière SPP au 1er janvier 2018. Nous demandions cette procédure depuis quelques années afin de corriger une situation d'emploi non règlementaire au regard de la filière de 2012. Ce détachement va leur permettre de valider une formation initiale comme tout sapeur-pompier professionnel recruté après concours. Nous leur souhaitons une pleine réussite.

Un **avis favorable** a été émis à l'avancement au grade de caporal.

Avis sur le tableau d'avancement au grade d'adjudant

Nous en sommes à la 3ème année du plan d'avancement validé en 2017. Cette année encore 57 sergents se voient proposer un avancement au grade de d'adjudant. Le SA SPP PATS 83 a obtenu :

- ✓ les premiers avancements à ce grade pour les agents en situation d'inaptitude opérationnelle
- ✓ des postes supplémentaires pour Toulon centre et Hyères, CIS où les viviers de sergents promouvables sont les plus importants

Ce tableau d'avancement a reçu un avis favorable.

Un **avis favorable** a enfin été émis pour toutes les demandes de disponibilité, de cumul d'activités.

Félicitations à nos collègues inscrits sur les tableaux d'avancement.

En fin de séance, le SA SPP PATS 83 a abordé la question des caporaux éligibles à l'avancement au grade de caporal-chef. Nous avons demandé la possibilité d'inscrire à la prochaine CAP, un tableau d'avancement à ce grade, à l'instar de ce qui a été fait pour les promotions de CCH lors de la CAP du 16 mai 2018. Le mécanisme règlementaire d'avancement pour ces collègues, arrivés tout dernièrement dans notre SDIS, va être vérifié par l'administration.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes